d'agence du Canada (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Mills, il a

été

Ordonné, que la soixante et dixième règle de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Mills, il

a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bellerose, du comité permanent du compte rendu des Débats, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :-

Chambre de comité No 2, Mardi, 8 juin 1897.

Le comité permanent du compte rendu des Débats a l'honneur de présenter son deuxième rapport :—

Votre comité recommande qu'à partir du commencement de la prochaine session du Parlement, l'édition quotidienne des Débats soit paginée consécutivement.

Votre comité recommande aussi que M. William Smith, qui a été ajouté pour un temps au personnel des sténographes du Sénat soit encore employé à la prochaine session du Parlement en la même capacité et aux mêmes appointements qu'à présent, savoir : trente piastres par semaine pour tous ses services,—mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill (119) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance La Mutuelle générale canadienne," auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Snowball, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (12) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi concernant les sociétés de construction et les compagnies de prêts et d'épargne qui font des opérations dans la province d'Ontario," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.